

Rapport annuel 2007

*Aide juridique Ontario
s'efforce d'être un chef
de file mondial dans le
soutien et l'assurance
de services d'aide
juridique de haute
qualité aux clients et
aux communautés.*



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO



mandat conféré par la loi

La Loi de 1998 sur les services d'aide juridique confère à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter, partout en Ontario, l'accès à la justice pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et faciliter la souplesse et l'innovation dans la prestation de services d'aide juridique;

- reconnaître les divers besoins juridiques des particuliers à faible revenu et des communautés défavorisées;

- fonctionner dans un cadre de responsabilisation des dépenses publiques.

Par ce mandat, Aide juridique Ontario s'engage à fournir des services qui reconnaissent l'importance de la diversité, de l'accès, de l'équité, de la créativité et de la qualité.

notre vision

Faire en sorte que les collectivités saines proposent des services d'aide juridique adaptés et pertinents, ainsi qu'un meilleur accès à la justice.

NOS VALEURS

Intégrité

Nous agissons avec intégrité en partant du principe que les autres font de même.

Respect

Nous faisons preuve de respect dans tous nos rapports.

Réceptivité

Nous sommes à l'écoute de nos clients, de nos interlocuteurs et de nos employés.
Nous traitons les gens de façon équitable en tenant compte de leurs besoins.

Excellence

Nous visons l'excellence et l'amélioration constante de la qualité.
Nous tentons d'attirer et de garder les meilleurs employés.

Indépendance

Nous constituons une composante autonome du système judiciaire.

Responsabilité

Nous sommes responsables devant le gouvernement, nos clients, nos interlocuteurs et nos employés.

Ouverture

Nous prenons des décisions dans un esprit d'ouverture et de consultation.

Cohérence

Nous faisons preuve de cohérence dans nos méthodes et notre processus décisionnel.

Nous assurons l'unité de l'ensemble de l'organisme.

Nos décisions sont fondées sur des faits et des principes solides.

Table des matières

Lettre au ministre.....	4
Message du président.....	5
Message du président-directeur général.....	6
Conseil d'administration.....	7
À propos d'Aide juridique Ontario.....	8
Succès, améliorations et investissement.....	10
Services aux clients.....	14
Certificats d'aide juridique.....	14
Avocats de service.....	16
Cliniques juridiques communautaires.....	17
Sociétés étudiantes d'aide juridique.....	18
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	21
Rapport du vérificateur.....	22
États financiers vérifiés.....	23
Commentaires et analyse de la direction.....	38



lettre au ministre

Septembre 2007

L'honorable Michael Bryant
Procureur général de l'Ontario

720, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2K1

Monsieur le ministre,

Conformément à l'article 72 de la *Loi de 1998 sur les services juridiques*, Aide juridique Ontario est heureuse de vous soumettre son rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Au nom des nombreuses personnes qui ont bénéficié dans toute la province des services d'Aide juridique Ontario, nous tenons à vous remercier personnellement, ainsi que votre ministère et le gouvernement de l'Ontario, de votre soutien continu.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux,



John D. McCamus
Président d'Aide juridique Ontario

message du président



Suite à ma prise de fonction en tant que président d'Aide juridique Ontario au cours du mois de juillet, je tiens à adresser mes vifs remerciements et à rendre les honneurs dus à mon prédécesseur à ce poste, Janet Leiper, dont le rôle essentiel pendant son mandat a permis d'améliorer l'accès à la justice pour les Ontariennes et les Ontariens. Si la garantie d'un accès équitable et égal à la justice pour chaque habitant de la province quelle que soit sa position économique ou sociale ne va pas sans poser de nombreux défis, Aide juridique Ontario a néanmoins adopté une politique d'expérimentation et d'expansion audacieuse qui a permis de progresser à grands pas au cours des dernières années pour s'assurer que cela soit systématiquement le cas dans chacune des compétences de cette magnifique province qui est la nôtre.

Le leadership dont a fait preuve Mme Leiper pendant son mandat de présidente a eu un effet positif et durable qui contribuera à assurer un accès à la justice pour les membres les plus défavorisés de notre société... un principe irréfutable de toute démocratie qui se respecte. Je ne peux qu'espérer être capable de prolonger cette tradition essentielle.

Comme le montrent les statistiques présentées dans ce rapport, Aide juridique Ontario offre un large éventail et une quantité notable de services d'aide juridique aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu. Ces prestations reposent sur la contribution précieuse de nos partenaires au sein du système d'aide juridique, à savoir les cliniques communautaires, les avocats du secteur privé, les avocats salariés, les étudiants en droit, ainsi que les autres fournisseurs de services qui répondent directement aux besoins de nos clients en matière de services d'aide juridique. Nous leur sommes à tous extrêmement reconnaissants, de même qu'à l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce travail en siégeant au conseil d'administration des cliniques et de nos divers comités consultatifs.

Aide juridique Ontario dispose d'un large effectif en personnel spécialisé à plein temps et à temps partiel, dont la contribution est tout à fait essentielle à la réalisation de notre mandat. Sous la conduite de Robert Ward, nommé président-directeur général d'Aide juridique Ontario en septembre 2006, l'organisme et son équipe de haute direction se sont lancés dans un plan ambitieux visant à améliorer les modèles de prestation de services juridiques à l'intention des Ontariennes et des Ontariens à faible revenu, tout en s'engageant fermement à assumer leur rôle et leurs responsabilités vis-à-vis des contribuables.

Je souhaite enfin remercier le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario pour son soutien et son engagement dévoués. Si les personnes qui y siègent sont issues de milieux divers, chacune d'entre elles a eu l'occasion, à un moment essentiel et exigeant dans l'histoire de l'organisme, d'apporter une contribution cruciale à Aide juridique Ontario en matière de leadership et de direction.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'John McCamus'.

John McCamus
Président

message du président- directeur général

Annoncé à la fin de l'exercice 2006-2007 et accueilli avec enthousiasme, l'octroi par le gouvernement provincial à Aide juridique Ontario d'une subvention additionnelle de 51 millions de dollars sur les trois prochaines années constitue une preuve révélatrice de l'intérêt profond des citoyens ontariens pour les besoins en matière d'aide juridique des personnes à faible revenu. Les fonds dont bénéficie Aide juridique Ontario par le biais de la Fondation du droit de l'Ontario, de même que les investissements publics supplémentaires accordés à l'organisme, démontrent que les Ontariennes et les Ontariens nous font confiance et qu'ils attendent également de nous que chaque dollar soit dépensé de façon efficace et efficiente.

Pour être dignes de cette confiance, nous nous sommes fixé comme objectif d'accroître la productivité globale d'Aide juridique Ontario de 1 % chaque année au cours des cinq ans à venir, dans le cadre de ce que nous appelons notre « programme Valeur ».

Nous envisagerons toutes les mesures raisonnables permettant de créer cette valeur ajoutée et nous évaluerons nos progrès à l'aune de pratiques de gestion rigoureuses. Cet objectif est ambitieux, mais réalisable. Il garantira le réinvestissement de nos économies dans deux domaines clés : l'augmentation des services aux clients et la modernisation d'Aide juridique Ontario en tant qu'institution publique.

Afin de parvenir à accroître l'impact de nos services d'aide juridique, nous avons élaboré une stratégie de gestion visant à régir l'évolution d'Aide juridique Ontario au cours des cinq prochaines années. Le succès de cette stratégie dépendra de la mise en œuvre, à tous les niveaux de notre organisme, des cinq principes clés de gestion suivants :

Innovation : créer une culture organisationnelle encore plus dynamique permettant aux idées de voir le jour et proposant de nouvelles approches de résolution des problèmes.

Évaluation : élaborer et mettre en œuvre des outils modernes de mesure du rendement d'Aide juridique Ontario, identifier nos succès et expliquer nos décisions.

Établissement de priorités : adopter des critères et des processus inclusifs et responsables permettant de prendre des décisions claires et raisonnées quant aux priorités d'Aide juridique Ontario et à l'allocation des ressources.

Responsabilité : garantir l'adoption de systèmes clairs et sains de gestion et de responsabilité financière au sein d'Aide juridique Ontario pour qu'il n'existe aucun doute sur les différents niveaux de responsabilité quant à la prise de mesures et de décisions; et veiller à ce que les lois régissant Aide juridique Ontario et établissant ses fonctions et ses rôles précis soient respectées à la lettre.

Coordination : donner toute sa dimension à notre mandat législatif afin d'en maximiser l'impact sur nos clients en améliorant la coordination des services d'aide juridique et en veillant à ce qu'Aide juridique Ontario soit gérée de façon à permettre une synergie entre toutes ses fonctions administratives et de programmation.

Au final, l'application de ces principes ne vise aucune structure organisationnelle ni aucun programme spécifique. En réalité, l'objectif est bien plus important, à savoir la création d'une culture d'entreprise dynamique qui évolue constamment en vue d'améliorer encore et toujours la réalisation de son mandat pour répondre aux besoins en matière d'aide juridique des Ontariennes et des Ontariens à faible revenu.



Robert Ward
Président-directeur général

Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration d'AJO en 2006-2007



Debout, de gauche à droite : William J. Prospero, Janet Leiper (présidente sortante), Shelley Laskin, Julie Di Lorenzo, Jennifer Gullen, Raj Anand, Robert W. Ward (membre d'office)

Assis, de gauche à droite : Aly Alibhai, W.A. Derry Millar, Sujit Choudhry, Paul Dray

À propos d'aide juridique Ontario

Ce que nous faisons

Aide juridique Ontario compte 51 bureaux répartis dans 48 collectivités à travers la province et finance 79 cliniques juridiques communautaires proposant des services dans l'ensemble de l'Ontario, dont 17 cliniques spécialisées offrant à leurs clients une aide dans certains domaines du droit comme l'indemnisation des accidents du travail, le logement, la sécurité du revenu, ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs.

Les particuliers à faible revenu et les communautés défavorisées des grands centres urbains, des villes moyennes et des régions rurales éloignées peuvent s'adresser à Aide juridique Ontario pour résoudre tout un éventail de problèmes juridiques, parmi lesquels les affaires criminelles, les conflits familiaux, les audiences en matière d'immigration et de détermination du statut de réfugié, ainsi que les questions liées au droit des pauvres telles que les différends entre propriétaires et locataires, les mesures de soutien aux personnes handicapées et le versement des prestations familiales.

Cette année, l'organisme a fourni une aide juridique dans plus de 1,3 million de cas par le biais de ses nombreux programmes et services, tels que ses services juridiques internes, ses cliniques juridiques communautaires, ses avocats de service, ses services étudiants d'aide juridique, mais aussi son programme de certificats d'aide juridique permettant aux personnes à faible revenu d'être représentées par un avocat issu d'un ensemble regroupant plusieurs milliers d'avocats du secteur privé qui acceptent de faire du travail d'aide juridique. L'augmentation des prestations de services d'aide juridique s'élève à environ 5,8 pour cent par rapport à l'année précédente.

En 1998, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur les services d'aide juridique*, qui a permis à la province de renforcer et de donner un nouvel élan à son engagement en matière d'aide juridique. Cette Loi a créé Aide juridique Ontario, une société autonome à but non lucratif financée par les deniers publics et responsable devant l'État, chargée d'administrer le régime provincial d'aide juridique.

Nombre total de services offerts par Aide juridique Ontario	2005 - 2006	2006 - 2007
Nombre de certificats d'aide juridique délivrés	111 018	109 101
Nombre de prestations d'aide juridique offertes par des avocats de service	961 396	1 046 956
Services offerts par les cliniques	207 923	199 328
Nombre de dossiers ouverts par les services étudiants d'aide juridique	17 441	17 560
Total	1 297 778	1 372 945



Comités consultatifs

En vertu de la *Loi sur les services d'aide juridique*, AJO a créé un certain nombre de comités consultatifs composés de représentants de la collectivité et de membres du conseil d'administration d'AJO. Ces comités apportent leurs conseils dans certains secteurs comme le droit criminel, le droit de la famille et les domaines de pratique des cliniques. À ceux requis par la loi, AJO a ajouté d'autres comités

sur le droit de l'immigration et des réfugiés, le droit carcéral, la législation sur la santé mentale et le droit des Autochtones, ainsi que sur les services en français. L'ensemble de ces comités a pour rôle de veiller à ce que les particuliers et les organismes divers qui travaillent avec AJO puissent accéder et contribuer aux décisions de l'organisme, et à ce que celui-ci soit responsable devant eux.

Comités régionaux

Aux quatre coins de la province, environ 700 avocats et représentants communautaires donnent des centaines d'heures de leur temps en siégeant aux comités régionaux à titre bénévole. Ces comités

instruisent les appels interjetés à l'encontre des décisions des directeurs régionaux refusant ou annulant un certificat d'aide juridique, et décident si ces dossiers justifient la délivrance de certificats.

Comité des recours collectifs et des causes types

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les demandes collectives d'aide juridique, les demandes de représentation aux enquêtes du coroner et les causes types relevant de la *Charte canadienne des*

droits et libertés, afin de faire des recommandations quant à l'opportunité de délivrer un certificat d'aide juridique. Ce comité comprend principalement des avocats, ainsi qu'au moins un professeur de droit.

Succès, améliorations et investissement

Planification stratégique : au cours de l'automne 2006, Aide juridique Ontario a lancé l'initiative de planification stratégique Quantum, un processus permanent qui vise à encourager l'amélioration constante de toutes nos activités permettant de répondre aux besoins de nos clients ainsi qu'aux attentes des contribuables. Quantum a permis des discussions exhaustives avec le personnel d'Aide juridique Ontario. L'initiative a par ailleurs ouvert la voie à de plus amples discussions avec les fournisseurs de services et les autres intervenants clés, toujours dans une optique de promotion de l'accès à la justice en Ontario. C'est ainsi qu'a pu être définie une stratégie de gestion pour les cinq prochaines années, visant à maximiser l'efficacité et l'efficacité grâce à l'innovation, l'évaluation, l'établissement de priorités, la responsabilité et la coordination.

Le programme Valeur : dans son budget provincial de 2007, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'octroi d'une nouvelle subvention à Aide juridique Ontario. Cet investissement additionnel de 51 millions de dollars sera réparti sur trois ans à partir de l'exercice 2007-2008, ce qui représentera à terme une hausse de 19 millions de dollars de la base budgétaire de notre organisme. Le programme Valeur d'Aide juridique Ontario vise à égaler cette nouvelle hausse de notre base budgétaire en réalisant des économies administratives et sur le plan des programmes, ainsi qu'en introduisant certaines innovations au cours des cinq prochaines années.

Structure organisationnelle : une nouvelle structure organisationnelle a été introduite au sein d'Aide juridique Ontario afin de créer davantage d'environnements qui encouragent avec succès l'innovation dans notre organisme. Réparti dans quatre régions géographiques de la province, ce nouvel aménagement organisationnel permettra à Aide juridique Ontario de mieux répondre aux besoins de ses clients et de son personnel en améliorant la coordination de ses services à la clientèle et le degré d'implication des intervenants locaux au sein de l'organisme. En outre, il aidera Aide juridique Ontario

à déployer ses efforts pour remplir les objectifs de son programme Valeur, y compris en matière d'élaboration de points d'accès centralisés et cohésifs avec les intervenants, d'optimisation des communications au sein du personnel d'Aide juridique Ontario et entre les dirigeants et les employés, ainsi que d'établissement de responsabilités claires quant à l'ensemble des programmes offerts par l'organisme. Cette nouvelle structure proposera par ailleurs des cliniques garantissant un meilleur accès à notre haute direction et à nos partenaires de services régionaux.

Déménagement du bureau provincial d'AJO :

dans l'optique du programme Valeur, la Division des services généraux a négocié un contrat de location pour de nouveaux locaux à proximité du Centre Eaton dans le centre-ville de Toronto, qui permettra d'économiser près de 900 000 \$ chaque année. Prévu pour juin 2008, le déménagement contribuera à faciliter l'amélioration de la coordination des services et des ressources, grâce au regroupement, sur un seul et même étage dans ces nouveaux locaux, du Bureau provincial d'Aide juridique Ontario, du Bureau de la région de Toronto, du Bureau du droit de la famille et du Bureau du droit des réfugiés.

En plus des économies engendrées, le déménagement à l'Atrium on the Bay nous offrira un environnement moderne d'où nous pourrions continuer à appliquer notre stratégie de gestion et notre programme Valeur. Dans le cadre de ce déménagement, nous transformerons notre milieu de travail en environnement moderne, novateur, bénéficiant d'une communication et d'une coordination améliorées, et conforme à la FPO et aux autres organismes du secteur public. Ce processus implique la mise en œuvre d'un « concept de bureau en espace ouvert » pour tous les employés y compris le président, de moderniser notre milieu de travail et de mener nos activités selon des protocoles internes. La mise à jour de notre environnement de travail devrait permettre de réduire nos besoins en espace de 85 000 à environ 70 000, soit une diminution de 17 pour cent.



Investissement dans l'aide juridique

L'octroi récent par le gouvernement de l'Ontario à AJO d'un financement de 51 millions de dollars sur trois ans prouve l'implication des habitants de la province en vue de garantir aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu un accès aux services juridiques essentiels dont elles et ils ont besoin, mais aussi d'améliorer les services qui leur sont offerts, par le biais :

- d'une augmentation des tarifs de l'aide juridique aidant AJO à garantir à ses clients une offre constante de fournisseurs de services d'aide juridique;
- d'un réexamen des critères d'admissibilité financière établis par AJO afin de permettre à davantage de personnes d'accéder à l'aide juridique;
- d'un renforcement des services en matière de droit de la famille en augmentant le nombre de certificats délivrés;
- d'une amplification du financement des causes majeures;
- d'une consolidation des services des domaines de pratique des cliniques grâce au financement d'une nouvelle clinique, à la prise en compte de la hausse des coûts d'exploitation et à l'amélioration des services en français;
- de l'établissement d'une stratégie de services aux Autochtones;
- de l'élargissement des services aux personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français;
- d'une amélioration de la gestion des cas en clinique.

Augmentation des tarifs de l'aide juridique : le ministère du Procureur général a annoncé une hausse de 5 pour cent des tarifs versés aux avocats de service et aux avocats du secteur privé qui fournissent des services d'aide juridique aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu. Cette augmentation s'applique aux certificats d'aide juridique délivrés à compter du 1er avril 2007, ainsi qu'aux prestations des avocats de service offertes à partir de cette même date. Pour les avocats, ce nouveau tarif rendra les services d'aide juridique plus praticables sur le plan

financier, ce qui contribuera à garantir l'accès des personnes à faible revenu à des services juridiques permanents et de haute qualité qui répondent à leurs besoins.

Aide juridique Ontario estime que cette hausse du tarif poussera davantage d'avocats à accepter les certificats d'aide juridique, ce qui permettra de servir un plus grand nombre de clients. Aide juridique Ontario pourra suivre de près les taux auxquels les avocats accepteront les certificats, et constater les effets de cette augmentation.

La hausse du tarif des stagiaires en droit, qui est également passé à compter du 1er avril de 23 \$ à 46 \$ par heure, permettra aux avocats d'offrir plus facilement des postes à des stagiaires en droit et d'offrir à leurs clients de meilleurs services en matière d'aide juridique. Aide juridique Ontario pourra suivre de près le nombre d'heures facturées pour le travail des stagiaires, et vérifier si cette augmentation du tarif a entraîné une hausse du chiffre d'affaires.

Réexamen des critères d'admissibilité financière : les critères d'admissibilité financière applicables aux clients n'ont pas été révisés depuis plus d'une décennie, si bien qu'une étude approfondie sur la question poussera Aide juridique Ontario à envisager l'élaboration de nouveaux critères d'admissibilité qui refléteront mieux les besoins réels en matière de services d'aide juridique. En 2006-2007, Aide juridique Ontario a demandé un examen et un rapport par un spécialiste externe sur le processus actuel de calcul de l'admissibilité financière et sur l'existence de stratégies permettant de simplifier et de moderniser les critères existants.

En 2007-2008, Aide juridique Ontario continuera de travailler étroitement avec ce spécialiste sur la prochaine étape du processus, qui impliquera de mener une étude visant à définir la nature des nouveaux critères d'admissibilité financière et à analyser leurs conséquences probables pour les clients, ainsi que le possible effet de coût sur Aide juridique Ontario.

Succès, améliorations et investissement

suite

Renforcement des services en matière de droit de la famille

Chaque année, des milliers de personnes se tournent vers Aide juridique Ontario pour obtenir de l'aide à propos de questions familiales. Il s'agit notamment de femmes et d'enfants aux prises avec la violence familiale ou avec des problèmes de garde d'enfants et de pension alimentaire.

Une augmentation du nombre de certificats en droit de la famille de 750 certificats par an contribuera d'une part à soulager la demande croissante de services en

matière de droit de la famille, et d'autre part à garantir que ces derniers ne seront pas « bloqués » par des services en droit criminel mandatés par la Constitution. De plus, Aide juridique Ontario a prévu un financement unique visant à créer une « réserve » de 500 certificats en droit de la famille pour gérer les fluctuations de la demande en matière de services en droit de la famille au cours des trois prochaines années.

Amplification du financement des causes majeures

Le nombre des causes complexes impliquant plusieurs accusés a augmenté. Cette hausse s'accompagne du besoin d'assurer la disponibilité de l'aide juridique lorsque des accusations sont portées.

Afin de répondre à la demande d'aide juridique dans les procès coûteux et complexes pour des affaires criminelles, AJO investit chaque année 5 millions de dollars dans son programme de gestion des causes

majeures. Ce financement garantira une allocation de ressources adéquates pour le suivi juridique des dossiers de ce type, sans pour autant compromettre les autres services d'aide juridique. Ce nouvel investissement coïncidera avec l'action menée actuellement par Aide juridique Ontario aux fins de clarifier les responsabilités en matière de gestion des causes majeures.

Consolidation des services des domaines de pratique des cliniques

La hausse des salaires du personnel des cliniques et l'investissement dans les coûts de fonctionnement du système des cliniques aideront celles-ci à recruter et à garder du personnel qualifié, à maximiser leur efficacité administrative, et à consacrer plus de temps à servir leurs clients plutôt qu'à relever des défis opérationnels induits par un financement inadéquat.

Le succès des cliniques se mesurera dans le cadre actuel des structures de responsabilisation et des mesures du rendement, tandis qu'Aide juridique Ontario continuera à élaborer de nouvelles mesures visant les services des domaines de pratique des cliniques.

Établissement d'une nouvelle clinique destinée à la communauté sud-asiatique

Le financement de base accordé à la South Asian Legal Clinic of Ontario (SALCO) contribuera à garantir la continuité de la prise en charge de la communauté sud-asiatique de Toronto. Aide juridique Ontario évaluera le succès de la SALCO à l'aune des mesures

du rendement des cliniques qui s'appliquent déjà à l'ensemble des cliniques financées par l'organisme, tout en continuant parallèlement à travailler à l'élaboration de nouvelles mesures en la matière.



Établissement d'une stratégie de services aux Autochtones

Les Autochtones représentent 2,6 % des adultes au Canada, mais pourtant ils constituent 21 % des adultes en détention, 19 % des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement avec sursis et 16 % des personnes en probation. Au cours de l'été 2007, Aide juridique Ontario a entamé un vaste processus de consultation visant l'élaboration d'une stratégie à l'échelle de l'organisme pour améliorer les services aux clients autochtones.

Aide juridique Ontario collaborera étroitement avec le personnel du ministère du Procureur général pour garantir un haut niveau de coordination entre l'organisme et les stratégies autochtones du ministère. Le chef de la direction présentera un rapport final au conseil d'administration au printemps 2008, qui précisera les orientations stratégiques recommandées.

Élargissement des services aux personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français

Les personnes qui ne comprennent ni l'anglais ni le français sont surreprésentées parmi les pauvres en Ontario. Près de cinq pour cent des Ontariennes et des Ontariens qui vivent sous le seuil de pauvreté ne parlent ni l'anglais ni le français, et 25 % parlent une autre langue à la maison.

Community Legal Education Ontario (CLEO) est une clinique juridique communautaire dédiée à la prestation de documents adaptés sur les plans linguistique et culturel et destinés à certaines des

communautés de la province qui ont le plus besoin de renseignements au sujet de leurs droits légaux. Le financement accordé à l'expansion du programme CLEO permettra d'élargir son Projet de publication de textes et de documents audio en six langues, soit en mettant davantage de renseignements à disposition des six groupes linguistiques existants (communautés arabe, chinoise, somalienne, hispanique, tamoule et ourdou), soit en proposant des renseignements dans de nouvelles langues.

Amélioration de la gestion des cas en clinique

Le projet de gestion de l'information en clinique fournira aux cliniques un système de gestion des cas soutenant leurs activités opérationnelles quotidiennes, la gestion du rendement et la planification de ces activités. Afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations en matière

de gestion du rendement, ce projet permettra d'améliorer les renseignements offerts aux conseils d'administration des cliniques et à Aide juridique Ontario. Actuellement expérimenté dans la clinique de Simcoe, le projet fera l'objet d'une évaluation permanente.

Services aux clients

Certificats d'aide juridique

Le programme des certificats d'aide juridique est un service proposé par Aide juridique Ontario offrant aux clients à faible revenu qui y sont admissibles la possibilité d'être représentés par un avocat du secteur privé dans les affaires juridiques d'importance.

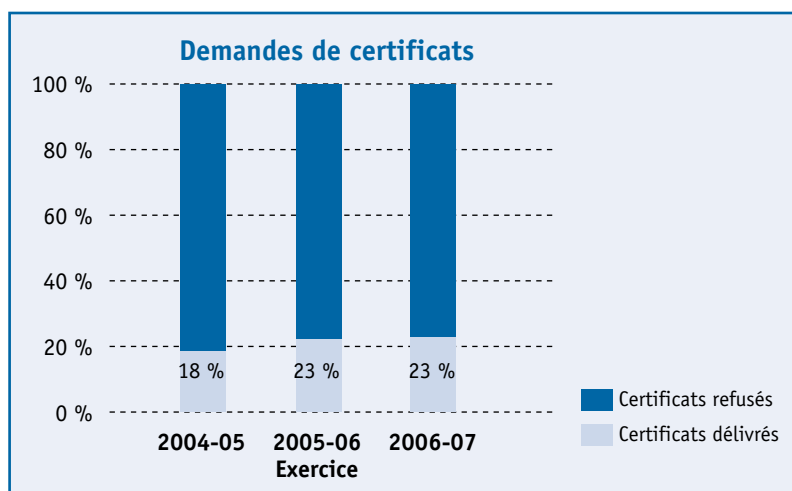
Les certificats d'aide juridique sont délivrés par les bureaux d'Aide juridique Ontario partout dans la province aux clients qui y sont admissibles financièrement et qui requièrent des services juridiques spécifiques dans les domaines du droit de la famille, du droit des réfugiés, du droit criminel, de la protection de l'enfance et de la législation sur la santé mentale, ainsi que dans certains secteurs du droit civil.

Une fois qu'un ou une client(e) a obtenu un certificat d'aide juridique, il ou elle peut le présenter à l'un des près de 4 000 avocats ontariens du secteur privé qui acceptent des dossiers d'aide juridique. Tout avocat

acceptant un certificat se voit garantir le paiement des services juridiques autorisés qu'il fournit à son client.

Les avocats qui travaillent pour le compte de clients munis d'un certificat d'aide juridique sont rémunérés par Aide juridique Ontario sur la base des tarifs fixés par le gouvernement de l'Ontario.

Les demandes de certificats d'aide juridique se sont élevées à 141 757 en 2006-2007, un total qui représente une pression continue par rapport aux objectifs du programme. La hausse de la demande de certificats risque d'entraîner un plus grand nombre de refus. Le taux de refus n'a augmenté que légèrement au cours de la dernière année, mais il est 3,6 % plus élevé qu'en 2004-2005. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du taux de refus au cours des trois derniers exercices :





Nombre de demandes de certificats reçues et refusées

Exercice	Demandes reçues	Nombre de refus	% de refus
2004-05	131 157	25 495	19,4 %
2005-06	143 226	32 208	22,5 %
2006-07	141 757	32 656	23,0 %

Les principales raisons pouvant expliquer un refus sont au nombre de trois. Elles concernent les personnes inadmissibles pour des raisons juridiques, celles qui se voient délivrer un certificat mais qui abandonnent le processus, et enfin celles dont la situation financière dépasse le seuil d'admissibilité. Chacune de ces raisons a toujours représenté environ un tiers du total des refus annuels. L'inadmissibilité financière constitue un facteur à l'origine de refus de certificats que nous étudierons pour déterminer si certaines stratégies peuvent être envisagées aux fins d'améliorer le processus ou de répondre aux demandes de services.

Aide juridique Ontario a délivré 109 101 certificats

en 2006-2007, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année précédente. Cette évolution d'une année sur l'autre du nombre total de certificats délivrés est principalement imputable à la diminution des certificats en droit de la famille. Parallèlement, le nombre de certificats en droit criminel continue d'augmenter.

La baisse survenue en 2006-2007 sera sensiblement compensée suite à l'annonce récente de financement par le gouvernement, qui permettra de délivrer un plus grand nombre de certificats en droit de la famille au cours de l'année à venir.

Nombre de certificats d'aide juridique délivrés par domaine

Domaine	2004-05	2005-06	2006-07
Droit criminel	61 666	65 510	65 784
Droit de la famille	27 091	28 704	26 450
Droit de l'immigration et des réfugiés	11 396	10 992	11 060
Autres causes civiles	5 509	5 812	5 807
TOTAL	105 662	111 018	109 101

Services aux clients

suite

Avocats de service

Les avocats de service travaillent dans les tribunaux de toute la province, où ils offrent un soutien efficace et rentable aux personnes ayant des besoins en matière d'aide juridique. Ils effectuent un « triage » au sein des tribunaux en offrant des renseignements et des conseils de première ligne et en acceptant de représenter et d'assister des particuliers qui n'auraient pas la possibilité de l'être autrement.

Ce type de services est assuré soit par du personnel interne soit par des avocats du secteur privé payés à la journée. Sans eux, les tribunaux pénaux et de la famille en Ontario seraient paralysés et prendraient un retard incommensurable.

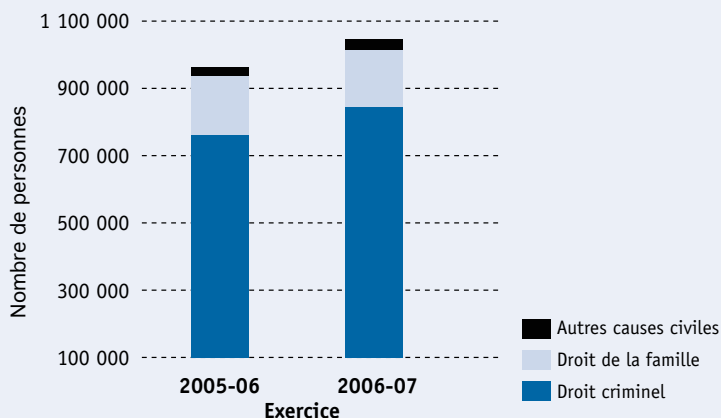
Le nombre total des personnes ayant bénéficié de l'aide des avocats de service a connu une augmentation globale de 8,9 % en 2006-2007, s'élevant à 1 046 956. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution, entre les exercices 2005-2006 et 2006-2007, de la répartition des personnes prises en charge par des avocats de service selon le type de l'aide

fournie. Pendant l'exercice 2006-2007, le nombre des personnes ayant bénéficié d'une aide pour une affaire criminelle a augmenté de 86 662, soit 11 %, tandis que le nombre total des personnes ayant bénéficié d'une aide pour une cause civile a connu dans le même temps une hausse de 4 386, soit 17 %. Quant au nombre des personnes qui ont bénéficié sur la même période d'une aide pour une affaire de droit familial, il a pour sa part diminué de 5 488, soit 3 %.

Personnes ayant bénéficié de l'aide des avocats de service

	2005-06	2006-07	% Change
Droit criminel	757 778	844 440	10,3 %
Droit de la famille	177 385	171 897	-3,2 %
Autres causes civiles	26 233	30 619	14,3 %
TOTAL	961 396	1 046 956	8,2 %

Personnes ayant bénéficié de l'aide des avocats de service





Cliniques juridiques communautaires

Aide juridique Ontario finance 79 cliniques juridiques communautaires à travers la province, dont 17 offrent des services juridiques spécialisés, dans le but de proposer aux organismes et aux communautés à faible revenu des services en matière de droit des pauvres et d'éducation juridique publique, ainsi que de procéder à une réforme du droit. Ces cliniques sont des organismes indépendants à but non lucratif.

Les cliniques générales offrent aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu une aide juridique dans un certain nombre de domaines du droit, dont le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), l'indemnisation des accidents du travail, le logement, la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que les prestations sociales. Un

total de 155 840 services a été offert, dont environ 148 000 dossiers ont impliqué des services directs aux clients sous la forme de conseils juridiques, de services sommaires ou d'une représentation juridique complète.

Les cliniques juridiques spécialisées se consacrent à certains groupes spécifiques de clients défavorisés ou à certains domaines particuliers du droit qui touchent un grand nombre de personnes à faible revenu. Dans le cadre des litiges de causes types, du développement communautaire et des activités visant la réforme du droit, ces cliniques juridiques se retrouvent régulièrement à l'origine de modifications systémiques qui bénéficient aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu.

Services fournis par les cliniques au cours des 6 dernières années

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Services directs aux clients						
Dossiers	14 747	14 825	15 497	15 964	15 966	17 628
Services sommaires	26 063	30 076	31 356	28 790	29 170	28 795
Conseils	93 502	97 302	98 296	103 872	100 951	101 515
Services de diffusion*	4 471	5 157	6 143	6 419	7 323	7 902
TOTAL	138 803	147 360	151 292	155 045	153 410	155 840

Veuillez noter que les chiffres pour les exercices 2001 à 2004 sont une estimation des activités menées (chiffres exacts disponibles à partir de 2005).

** Les services de diffusion correspondent au développement communautaire, à la réforme du droit et aux activités d'éducation juridique publique.*

Sociétés étudiantes d'aide juridique

Les sociétés étudiantes d'aide juridique (SEAJ) sont des fournisseurs universitaires de services d'aide juridique financés par Aide juridique Ontario et dont la fonction est double, à savoir offrir une éducation juridique publique et fournir des services d'aide juridique aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu.

Sous l'autorité du doyen de la faculté de droit de chacune des six universités de l'Ontario dotées d'une école de droit, des étudiants en droit offrent bénévolement des conseils juridiques et une représentation aux membres du public qui ne peuvent pas se payer les services d'un avocat, mais qui sont inadmissibles à l'aide juridique. Parmi les causes dont ils s'occupent, citons les affaires criminelles mineures, les

différends entre propriétaires et locataires, les affaires relevant du droit de l'immigration, ainsi que les dossiers visant les droits des travailleurs qui sont portés devant les tribunaux administratifs tels que la Commission ontarienne des droits de la personne.

En 2006-2007, plus de 1 000 étudiants en droit, soit un quart de tous les étudiants inscrits dans les facultés de droit de la province, ont participé au programme des SEAJ. Ce dernier a permis d'offrir des services juridiques aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu dans 17 560 cas en 2006-2007, allant de la prise en charge complète d'un dossier à la prestation de conseils sommaires et d'une orientation vers d'autres fournisseurs et ressources de services juridiques.

Participation aux sociétés étudiantes d'aide juridique

	2005	2006
Étudiants inscrits dans les facultés de droit*	3 793	3 865
Étudiants participant au programme des SEAJ	985	1 016
(en % du total d'inscrits)	25,97 %	26,29 %

* Université York, Université de Toronto, Université de Windsor, Université Queen's, Université d'Ottawa, Université Western Ontario



Répartition des services offerts par les sociétés étudiantes d'aide juridique

		Nombre de services	
		2005	2006
Types de dossiers	Droit criminel	1 173	1 237
	Propriétaires et locataires	648	446
	Droits des consommateurs et causes civiles	451	295
	Infractions provinciales	288	282
	Autres	504	479
Affidavits et déclarations		3 111	2 920
Conseils sommaires		2 962	2 606
Orientations		7 938	8 905
Autres services*		366	390
TOTAL		17 441	17 560

* comprennent l'éducation juridique publique, la réforme du droit et les activités de diffusion

États financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

Table des matières

Rapport du vérificateur.....	22
États financiers	
Bilan.....	23
État des résultats de fonctionnement et de l'excédent (déficit) accumulé.....	24
État des flux de trésorerie.....	26
Sommaire des principales conventions comptables.....	27
Notes afférentes aux états financiers.....	29
Commentaires et analyse de la direction.....	38



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

375 University Avenue, Suite 404, Toronto ON M5G 2G1
375, avenue University, bureau 404, Toronto ON M5G 2G1
Toll free / Sans frais : 1-800-668-8258
Phone / Téléphone : 416-979-2352
Fax / Télécopieur : 416-979-2948
www.legalaid.on.ca

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers et toute autre information contenue dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation des meilleures estimations et de jugements établis par la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes les plus élevées d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a conçu et maintient les contrôles financiers, les systèmes d'information et les pratiques qui lui permettent de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le Conseil d'administration d'Aide juridique Ontario est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne grâce à son comité de vérification. Les membres du conseil se réunissent tous les deux mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur et les soumet au ministre du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relative à l'image fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé ainsi que son opinion.

Robert Ward
Président et Directeur Général
Le 29 juin 2007

Michelle A. Séguin
Vice-présidente aux services généraux
Le 29 juin 2007

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Aide juridique Ontario et au procureur général

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats de fonctionnement et de l'excédent (du déficit) accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Aide juridique Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.audit.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 8 juin 2007

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Aide juridique Ontario Bilan

Pour l'exercice terminé le 31 mars

ACTIF

Actif à court terme

Espèces et quasi-espèces (note 2)	16 317 \$	5 903 \$
Espèces et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses (notes 2 et 9)	-	395
Comptes débiteurs (note 3)	17 755	18 460
Charges payées d'avance	898	1 217
Placements à court terme (note 4)	22 362	7 777
Placements à court terme - réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)	2 635	9 243

2007
(en milliers de dollars)

2006

59 697 \$

42 995 \$

Comptes débiteurs clients à long terme (note 3)

Immobilisations (note 5)

29 598
11 167

28 989
14 294

100 732 \$

86 278 \$

PASSIF ET ACTIFS NETS

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer (note 6)

Prestations constituées (note 12)

Apports reportés (note 7)

79 038 \$
916
1 219
81 173 \$

72 506 \$
416
2 011
74 933 \$

Actifs nets

Excédent (déficit) accumulé (note 1c))

Actifs nets investis en immobilisations (note 8)

Réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)

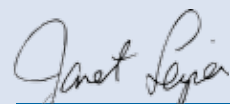
6 976
9 948
2 635
19 559 \$

(3 573) \$
12 283
2 635
11 345 \$

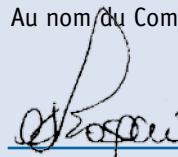
100 732 \$

86 278 \$

Au nom du conseil d'administration,


Janet Leiper, présidente

Au nom du Comité des finances et de la vérification,



William J. Prosperi, président

État des résultats de fonctionnement et de l'excédent (du déficit) accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars

REVENUS

Province de l'Ontario (note 1a))
Fondation du droit de l'Ontario
Contributions des clients
Jugements, dépens et règlements
Placements et autres revenus

2007
(en milliers de dollars)

269 106 \$
51 532
11 657
407
1 358
334 060 \$

260 527 \$
30 715
15 672
283
2 124
309 321 \$

CHARGES

Services juridiques

Certificats d'aide juridique
Droit criminel
Droit de la famille
Immigration et réfugiés
Autres domaines de droit civil
Conférences de règlement

96 827 \$
49 778
16 472
6 084
130

104 105 \$
62 164
23 546
7 920
128

169 291
23 927
2 304
872

197 863
22 871
2 158
745

196 394

223 637

Avocats de service

Honoraires et débours des avocats de service
Services élargis

33 750
598

33 823
534

34 348

34 357

Cliniques juridiques et services spéciaux

Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (note 10)
Attribution à Nishnawbe-Aski
Sociétés étudiantes d'aide juridique

57 203
1 610
2 920

57 760
1 579
2 818

61 733

62 157

Programmes d'innovation dans la prestation des services

Services d'accès pour la clientèle
Autres

1 630
1 109

1 736
613

2 739

2 349

(suite)

(suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

CHARGES (suite)

Soutien aux fournisseurs de services

Service de recherche

Administration

Bureau provincial

Dotation à l'amortissement

Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges de l'exercice

Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice

Actifs investis en immobilisations

Virement de la réserve pour éventualités diverses (note 9)

Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice

2007 (en milliers de dollars)	2006
2 054	2 114
24 930	23 211
3 648	3 840
28 578	27 051
325 846 \$	351 665 \$
8 214	(42 344)
(3 573)	31 794
2 335	1 872
—	5 105
6 976 \$	(3 573) \$

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2007
(en milliers de dollars)

2006

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges de l'exercice

8 214 \$ (42 344) \$

Rajustements pour rapprocher l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges et les rentrées nettes liées aux activités de fonctionnement :

Amortissement

3 648 3 840

Amortissement de la prime d'émission d'obligations

(81) (1 033)

Amortissement des apports reportés

(792) (1 278)

Rajustement de la valeur au marché des placements à court terme

(246) 219

Perte à la vente de placements

222 389

Cotisations de l'employeur au régime de retraite

(1 676) (1 550)

Charges de retraite

2 176 1 606

Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement

Comptes débiteurs et débiteurs clients à long terme

Comptes débiteurs

96 (4 403)

Charges payées d'avance

319 (175)

Comptes créditeurs et charges à payer

6 532 11 888

Intérêts courus sur les placements

(282) 644

18 130 \$ (32 197) \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations

(521) \$ (690) \$

Achat de placements

(36 534) (219 190)

Rachat de placements

28 944 255 131

(8 111) \$ 35 251 \$

Augmentation nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice

10 019 3 054

Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice

6 298 3 244

Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice

16 317 \$ 6 298 \$

Représentées par

Espèces et quasi-espèces

16 317 \$ 5 903 \$

Espèces et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses

- 395

16 317 \$ 6 298 \$

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2007

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des communautés défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

RÈGLES COMPTABLES DE BASE

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

L'excédent (le déficit) accumulé correspond à l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges pour les activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

CONSTATATION DES REVENUS

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de revenus lorsque la Société accroit ou paie la facture d'un avocat au nom du client. Les jugements, l'adjudication des dépens et les règlements sont constatés lorsqu'ils sont accordés.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des montants pour le travail exécuté par les avocats mais non encore facturé.

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et les quasi-espèces sont constituées des fonds en caisse et des soldes bancaires ainsi que de placements très liquides qui sont facilement convertibles en espèces d'un montant connu et peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

PLACEMENTS

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande selon le montant le moins élevé. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et leur valeur est réduite lorsqu'elle affiche une baisse durable. Les primes d'acquisition ou les escomptes sur les obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée des titres concernés.

(suite)

Sommaire des principales conventions comptables

(suite)

Les obligations d'État et de sociétés sont inscrites au coût amorti. Les réductions de valeur ou les gains et les pertes réalisés à la cession de placements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent à titre d'augmentation ou de diminution du revenu de placement. Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains et pertes à la cession sont calculés en fonction du coût moyen des titres vendus.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Logiciels conçus sur mesure	5 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

APPORTS REPORTÉS EN CAPITAL

Les apports reportés en capital afférents aux fonds accordés par la province de l'Ontario représentent la tranche non amortie des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de l'apport reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

RÉGIMES DE RETRAITE

La quasi-totalité des salariés de la Société sont inscrits à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Un petit nombre de salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont imputés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés, laquelle est d'environ 9 ans.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que les instruments financiers auxquels la Société a recours ne l'exposent pas à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. Elle est aussi d'avis que la valeur comptable des instruments financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur à moins d'indication contraire. Compte tenu de la nature à long terme des comptes débiteurs clients, il est difficile d'évaluer leur juste valeur de façon certaine.

Notes afférentes aux états financiers

31 Mars, 2007

1. Financement assuré par la province de l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente signé le 22 décembre 2000 a expiré le 1er avril 2004. La Société et le procureur général de l'Ontario discutent actuellement des modalités du prochain protocole d'entente.

a) Les apports reçus de la province de l'Ontario ont été ventilés comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006
Apports	268 314 \$	259 249 \$
Amortissement des apports reportés (note 7)	792	1 278
	269 106 \$	260 527 \$

b) Les apports provenant de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 comprennent un montant de 50,7 millions de dollars (50,7 millions de dollars en 2006) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province, dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des autres dépenses pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.

c) Le paragraphe 66 (3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69 (2).

Notes afférentes aux états financiers

31 Mars, 2007

2. Espèces et quasi-espèces

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeurerait inutilisée au 31 mars 2007. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et elle n'est pas garantie.

3. Comptes débiteurs

	2006 (en milliers de dollars)	2007
Débiteurs de clients	77 388 \$	74 234 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(38 140)	(34 113)
Débiteurs de clients (net)	39 248	40 121
Moins : portion du long terme des débiteurs de clients	(29 598)	(28 989)
Débiteurs de clients à court terme	9 650	11 132
Montant à recevoir de la Fondation du droit	4 879	3 776
Autres comptes débiteurs	3 226	3 552
Débiteurs à court terme	17 755 \$	18 460 \$

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

31 Mars, 2007

4. Placements

	2006 (en milliers de dollars)		2007 (en milliers de dollars)	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
Obligations du Canada Taux d'intérêt variant de 3,25 % à 5,10 % venant à échéance entre septembre 2007 et juin 2010	- \$	- \$	7 342 \$	7 342 \$
Obligations provinciales Taux d'intérêt variant de 3,15 % à 6,25 % venant à échéance entre mai 2009 et décembre 2011	-	-	5 692	5 709
Obligations de sociétés Taux d'intérêt variant de 3,32 % à 7,00 % venant à échéance entre juin 2008 et mars 2013	-	-	3 906	3 932
Certificats de placement Taux d'intérêt de 4,05 %, venant à échéance entre octobre et décembre 2007	24 635	24 635	-	-
Intérêts courus sur les obligations	362	362	80	80
	24 997 \$	24 997 \$	17 020 \$	17 063 \$
Moins : Réserve pour éventualités diverses à court terme (note 9)	(2 635) \$	(2 635) \$	(9 243) \$	(9 274) \$
	22 362 \$	22 362 \$	7 777 \$	7 789 \$

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7 (2), 7 (3) et 7 (4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2007 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 0,4 million de dollars en 2007 (0,9 million de dollars en 2006).

(suite)

Notes afférentes aux états financiers

31 Mars, 2007

5. Immobilisations

	2007 (en milliers de dollars)		2006 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	3 198 \$	2 938 \$	3 177 \$	2 705 \$
Matériel informatique et logiciels	17 519	16 743	17 104	15 983
Logiciels conçus sur mesure	817	817	817	817
Logiciels pour toute l'entreprise	15 628	5 978	15 628	3 746
Améliorations locatives	5 056	4 575	4 971	4 152
	42 218 \$	31 051 \$	41 697 \$	27 403 \$
Valeur comptable nette		11 167 \$		14 294 \$

6. Comptes créditeurs et charges à payer

	2007 (en milliers de dollars)	2006
Comptes juridiques - factures reçues mais non réglées	19 755 \$	9 755 \$
- travail exécuté mais non encore facturé	54 376	56 266
Incitations à la location	54	66
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	4 077	5 700
Indemnités de vacances	776	719
	79 038 \$	72 506 \$

À la fin de l'exercice, la direction estime la valeur du travail que les avocats du secteur privé ont accompli, mais n'ont pas encore facturé, à environ 54,4 millions de dollars (56,3 millions de dollars en 2006). La méthode utilisée pour cette estimation tient compte de la date réelle de la prestation des services.

En raison de certains impondérables inhérents au procédé d'estimation, le montant estimatif des comptes juridiques différera des charges réelles. Tout rajustement de l'estimation des charges entraînera l'augmentation ou la diminution correspondante des charges afférentes au programme de certificats, de l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges de l'exercice ainsi que de l'excédent (le déficit) accumulé.

31 Mars, 2007

7. Apports reportés en capital

Les variations des apports reportés en capital relatifs aux projets financés par la province de l'Ontario sont les suivantes :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	2 011 \$	3 289 \$
Réalisation des apports reportés (note 1 a))	(792)	(1 278)
	1 219 \$	2 011 \$

Variations des actifs nets investis en immobilisations

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	12 283 \$	14 155 \$
Amortissement	(3 648)	(3 840)
Amortissement des apports reportés	792	1 278
Acquisition d'immobilisations	521	690
	9 948 \$	12 283 \$
Représentés par		
Immobilisations (note 5)	11 167 \$	14 294 \$
Apports reportés en capital (note 7)	(1 219)	(2 011)
	9 948 \$	12 283 \$

(suite)

Notes afférentes aux états financiers

31 Mars, 2007

9. Réserve pour éventualités diverses

Le paragraphe 66 (4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne le fonds de réserve pour éventualités qui est prescrit. L'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de cette loi exige que la Société ouvre un compte pour cette réserve et y verse la somme de 20 millions de dollars à titre de capital. Le règlement exige aussi que la Société obtienne l'approbation préalable du procureur général pour tout retrait portant le total des sommes retirées du fonds à plus de 5 millions de dollars. La Société doit joindre à sa demande d'approbation un exposé des raisons pour lesquelles le retrait est nécessaire, un calendrier de remboursement et un énoncé des dispositions qu'elle a prises pour éviter qu'un tel besoin se présente de nouveau à l'avenir.

Le 19 juin 2003, le gouvernement provincial a ordonné à la Société d'utiliser ce fonds de réserve pour financer les coûts encourus à la suite de l'augmentation des tarifs entrée en vigueur le 1er août 2002. Le montant prélevé dans la réserve pour financer les coûts résultant de l'augmentation des tarifs d'août 2002 et encourus en 2006-2007 était nul (5,105 millions de dollars en 2006).

En raison de contraintes financières, la Société ne prévoit pas actuellement de renflouer le fonds de réserve pour le rétablir au niveau où il se trouvait avant les retraits effectués pour financer les coûts résultant de l'augmentation des tarifs d'août 2002.

	2007 (en milliers de dollars)	2006
Solde au début de l'exercice	2 635 \$	7 740 \$
Virement de la réserve pour éventualités diverses à l'excédent accumulé	-	(5 105)
Solde à la fin de l'exercice	2 635 \$	2 635 \$

Représenté par	2007 (en milliers de dollars)	2006
Espèces et quasi-espèces	- \$	395 \$
Montant versé à l'excédent accumulé	-	(7 003)
Placements – court terme (note 4)	2 635	9 243
	2 635 \$	2 635 \$

31 Mars, 2007

10. Domaines de pratique des cliniques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organismes constitués en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais lui sont redevables en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total des subventions aux cliniques se répartit comme suit

	2007 (en milliers de dollars)	2006
Sommes versées aux cliniques ou pour le compte de celles-ci	55 479 \$	56 076 \$
Frais d'administration	1 724	1 684
	57 203 \$	57 760 \$

11. Engagements et éventualités

a) La Société délivre des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2007, selon les estimations de la direction, la Société pourrait encore être responsable de certificats émis le 31 mars 2007 ou avant cette date, pour un montant total de 48 millions de dollars (44 millions de dollars en 2006) qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non encore facturé.

b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges d'exploitation estimatives pour les cinq prochains exercices, en se basant sur les renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base	Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	Total
2008	4 383 \$	3 391 \$	7 774 \$
2009	2 865	2 031	4 896
2010	1 883	1 217	3 100
2011	1 527	1 033	2 560
2012	702	457	1 159
Par la suite	1 151	637	1 788
	12 511 \$	8 766 \$	21 277 \$

(suite)

Notes afférentes aux états financiers

31 Mars, 2007

11. Engagements et éventualités *(suite)*

c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel interviendra un règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars, selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

12. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime comporte deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 594 salariés (566 salariés en 2006), soit la majorité du personnel. La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 1,620 million de dollars pour l'exercice à l'étude (1,550 million de dollars en 2006).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre 11 participants (11 en 2006). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2008, selon la valeur en janvier 2008. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	5,3 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,0 %

31 Mars, 2007

12. Régimes de retraite (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 indique un excédent actuariel de 0,069 million de dollars (déficit de 0,049 million de dollars en 2006), résultant d'une obligation au titre des prestations constituées d'environ 2,860 millions de dollars (2,675 millions de dollars en 2006) et d'une juste valeur des actifs du régime disponibles pour fournir ces prestations d'environ 2,929 millions de dollars (2,626 millions de dollars en 2006). La charge de retraite pour l'exercice était de 0,057 million de dollars (0,008 million de dollars en 2006) et l'actif au titre des prestations constituées était de 0,049 million de dollars au 31 mars 2007 (0,002 million de dollars en 2006). Au cours de l'exercice, les cotisations des salariés et de la Société étaient de 0,024 million de dollars (0,031 million de dollars en 2006) et 0,057 million de dollars (0,035 million en 2006) respectivement. La Société a versé des prestations totalisant 0,037 million de dollars (0,043 million de dollars en 2006).

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée au 31 mars 2007.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	4,75 %
Inflation	3,0 %

Selon l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la charge de retraite de la Société pour ce régime s'élevait à 0,499 million de dollars pour l'exercice (0,102 million de dollars en 2006), l'obligation au titre des prestations constituées était de 1,004 million de dollars au 31 mars 2007 (0,969 million de dollars en 2006) et le passif au titre des prestations constituées était de 0,965 million de dollars au 31 mars 2007 (0,418 million de dollars en 2006). Au cours de l'exercice, la Société et les salariés n'ont versé aucune cotisation à ce régime (aucune en 2006).

Commentaires et analyse de la

Les commentaires et l'analyse qui suivent aideront à comprendre les résultats de fonctionnement et la situation financière d'Aide juridique Ontario ainsi que son orientation stratégique pour la prestation des services à l'avenir. Ces commentaires et cette analyse devraient être lus en complément du rapport annuel ainsi que des états financiers vérifiés de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et des notes y afférant.

VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

Aide juridique Ontario a enregistré un excédent des revenus par rapport aux charges de 8,2 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Comparativement, pour l'exercice 2005-2006, il y avait une insuffisance des revenus par rapport aux charges de 42,3 millions \$. Cette différence de 50,5 millions \$ s'explique en grande partie par le retraitement des résultats financiers au cours de l'exercice précédent.

Le retraitement résultait du modèle qu'Aide juridique Ontario utilisait pour estimer la valeur du travail accompli par des avocats, mais pas encore facturé. L'année dernière, la direction a changé la méthode utilisée pour effectuer ce calcul afin de produire des renseignements financiers qui reflètent mieux la réalité. Ce changement de méthode a donné lieu à un rajustement unique qui a augmenté de 3,7 millions \$ les revenus provenant de la contribution des clients et de 33,6 millions \$ le coût du programme des certificats en 2005-2006. Comme le tableau suivant le montre, le changement global des résultats d'un exercice à l'autre aurait été de 20,6 millions \$ sans ce rajustement unique.

ANALYSE DE L'EXERCICE FINANCIER 2007

Revenus

Les revenus sont passés de 309,3 millions \$ en 2005-2006 à 334 millions \$ en 2006-2007. Après rajustement, ceci correspond à une augmentation de 28,4 millions \$. Les principaux facteurs ayant contribué à ce changement sont les suivants :

(millions \$)	Exercice terminé le 31 mars 2006	Rajustements 2006	Rajusté au 31 mars 2006	Exercice terminé le 31 mars 2007	Différence
Total des revenus	309,3	(3,7)	305,6	334,0	28,4
Total des charges	351,66	(33,6)	318,0	325,0	7,8
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges de l'exercice	(42,3)	(29,9)	(12,4)	8,2	20,6

Province de l'Ontario

Les revenus provenant du gouvernement provincial ont augmenté de 8,6 millions \$, passant de 260,5 millions \$ en 2005-2006 à 269,1 millions \$ en 2006-2007.

Fondation du droit de l'Ontario

La Fondation du droit de l'Ontario administre les intérêts accumulés sur les soldes des fonds en fiducie. Aide juridique Ontario reçoit 75 % de ces revenus. Ceux-ci dépendent dans une grande mesure de deux facteurs : le taux d'intérêt quotidien de la Banque du Canada et le dynamisme du

marché de l'immobilier.

La Banque du Canada a augmenté son taux de 0,25 % à deux occasions au cours de l'exercice financier 2007, le taux étant ainsi passé de 4 % à 4,5 %. Ces augmentations étant intervenues au début de l'année, le taux d'intérêt pour l'exercice a été de 4,48 %. Les taux d'intérêt plus élevés que prévus, combinés au dynamisme continu du marché de l'immobilier, ont résulté en une augmentation de 20,8 millions \$, soit de 67 %, les revenus étant passé de 30,7 millions \$ en 2005-2006 à 51,5 millions \$ en 2006-2007. Ces résultats dépassent aussi nos estimations budgétaires qui s'élevaient à 31 millions \$. Cette augmentation des revenus a toutefois été largement contrebalancée par l'augmentation du coût des certificats au cours de l'exercice.

Contributions des clients

Aide juridique Ontario dispose d'un programme de contribution des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant la délivrance d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts par des avocats rémunérés par Aide juridique Ontario. Les ententes de contribution peuvent prévoir des modalités de remboursement mensuel ainsi que des privilèges sur des biens.

La différence dans les revenus nets par rapport à l'exercice précédent résulte du changement de méthodologie mentionné plus haut. Sans le rajustement unique de 3,7 millions \$ apporté aux revenus de l'exercice précédent, il y a seulement une légère diminution d'une année à l'autre.

Placements et autres revenus

Les fonds excédentaires qui ne sont pas immédiatement requis pour répondre aux besoins de fonctionnement sont investis dans des comptes bancaires portant intérêt.

Le niveau relativement faible des réserves en espèces

et quasi espèces au début de l'exercice a entraîné une diminution de 766 000 \$ en intérêts créditeurs par rapport à l'exercice 2005-2006. Par la suite, avec l'augmentation des revenus provenant de la Fondation du droit, notre trésorerie s'est nettement améliorée. Les effets de l'augmentation des fonds investis ne se feront pleinement ressentir qu'au cours du prochain exercice fiscal.

Charges

Le total des charges était de 325,8 millions \$ en 2006-2007. Ce montant représente une diminution de 25,8 millions \$

par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, en 2005-2006, le changement de méthode utilisée pour la comptabilisation du travail effectué par les avocats mais pas encore facturé s'est traduit par une charge unique de 33,6 millions \$. Après rajustement, les charges réelles totales ont augmenté de 7,8 millions \$.

Programme de certificats

Après avoir déduit la charge unique de 33,6 millions \$ mentionnée ci-dessus, le coût rajusté du programme de certificats a augmenté de 4,471 millions \$. Les coûts ont surtout augmenté dans le domaine du droit criminel, comme il est expliqué ci-après.

Exercice terminé le 31 mars 2006	Exercice terminé le 31 mars 2007	Changement
86 708	96 827	10 119
51 775	49 778	(1 997)
19 611	16 472	(3 139)
6 596	6 084	(512)
164 690	169 161	4 471

Les fluctuations dans le coût des divers volets du programme ne peuvent pas entièrement être expliquées par le changement du nombre de certificats délivrés au cours d'un exercice par rapport à l'exercice précédent. En effet, il faut en moyenne trois ans pour qu'une affaire soit résolue et des coûts sont généralement encourus pendant chaque année de cette période. Ainsi, si le nombre de certificats délivrés une année quelconque augmente ou diminue par rapport à l'année précédente, ce changement aura des répercussions sur les coûts pendant environ trois années. Le graphique suivant illustre les répercussions des paiements tout au long de la durée d'un certificat.

Ce modèle présume que chaque certificat coûte 1 \$. Les couleurs indiquent le moment où le coût des certificats délivrés chaque année est payé. Par exemple, les paiements correspondant aux 100 certificats délivrés pendant l'année 1 sont indiqués en rouge et sont effectués comme suit : 40 \$ l'année 1, 45 \$ l'année 2 et 15 \$ l'année 3. Même si aucun certificat n'était délivré après l'année 5, le modèle montre clairement qu'il y aurait encore, après cette année-là, des coûts liés aux certificats délivrés les années précédentes.

Le nombre de certificats délivrés pour les affaires criminelles a enregistré une augmentation importante en 2005-2006 et ce niveau s'est maintenu en 2006-2007. Par conséquent,

l'augmentation des coûts en 2006-2007 résulte en partie de l'augmentation du nombre de certificats délivrés au cours de l'exercice précédent.

Une partie de l'augmentation globale peut aussi être attribuée aux causes majeures. Le coût de ce type de causes est passé de 22 millions \$ en 2005-2006 à 23,8 millions \$ en 2006-2007, soit une augmentation de 1,8 million \$.

Le nombre de certificats en droit de la famille a diminué d'environ 2 300 en 2006-2007, ce qui a contribué à la réduction des coûts dans ce volet de l'aide juridique. De la même façon, le nombre de certificats en droit de l'immigration et des réfugiés a diminué en 2005-2006, ce qui a entraîné une diminution des coûts correspondants en 2006-2007.

Charges administratives

Les charges administratives correspondent principalement au coût des fonctions de soutien de la société, y compris les salaires, les avantages sociaux, les frais liés aux locaux, ainsi que les dépenses de bureau et d'informatique. Ces coûts ont augmenté au total de 1,7 million \$ en 2006-2007, comparativement à 2005-2006. Pour l'essentiel, ce changement découle de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux, dont un règlement en matière de parité salariale de 1,4 million \$ pour notre personnel de bureau syndiqué.

Bilan

Actifs

Le montant total de l'actif est passé de 86,3 millions \$ en 2005-2006 à 100,7 millions \$ en 2006-2007, soit une augmentation de 14,4 millions \$. La principale modification touche les espèces et les placements et découle en grande partie de l'augmentation des revenus provenant de la Fondation du droit durant l'exercice. Cette augmentation a été contrebalancée par une réduction nette de 3,1 millions \$ dans les immobilisations, ce qui est le résultat d'un amortissement normal.

Passif

Les comptes créditeurs et les charges à payer ont augmenté d'environ 6,5 millions \$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte en grande partie d'une modification apportée aux modalités de paiement des avocats afin d'améliorer notre trésorerie et d'harmoniser nos conditions avec les normes courantes du milieu des affaires. Cette modification s'est appliquée à une partie de l'exercice.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Certificats délivrés	100	100	100	100	100	0	0	0
% de cert. payés								
Année 1	40	40	40	40	40	0	0	0
Année 2		45	45	45	45	45	0	0
Année 3			15	15	15	15	15	0
Coût du prog. de cert.	40 \$	85 \$	100 \$	100 \$	100 \$	60 \$	15 \$	0 \$

Le rapport annuel d'Aide juridique Ontario est également disponible sur d'autres supports.

Pour de plus amples renseignements :

- appelez notre service de renseignements généraux au 416 979-1446 ou au 1 800 668-8258 (numéro sans frais)
- appelez notre service ATS au 416 598-8867 ou au 1 866 641-8867 (numéro sans frais)
- contactez-nous par courriel à info@lao.on.ca ou par télécopieur au 416 979-8669, ou bien consultez notre site Web : www.legalaid.on.ca

Aide juridique Ontario

375, avenue University, bureau 404
Toronto (Ontario) M5G 2G1
Canada

Téléphone : 416 979-1446
Numéro sans frais : 1 800 668-8258
Télécopieur : 416 979-8669

Courriel : info@lao.on.ca
Site Web : <http://www.legalaid.on.ca>

This document is available in English

Aide juridique Ontario reçoit un appui
financier du gouvernement de l'Ontario



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

